PROCÉDURE D'ORGANISATION DE COURSE SUR ROUTE



Timeline de l'organisation d'une course

Pour organiser une course sur route, il faut obtenir l'autorisation ministérielle qui nécessite différentes autorisations et conventions. Seule la FLA peut introduire cette demande pour l'organisateur auprès du **Ministère**.

Cette demande prévoit notamment comme annexes :

- l'assurance Responsabilité Civile ;
- la licence d'organisation FLA ;
- le préadmis des Ponts & Chaussées ;
- le préadmis de la Police ;
- l'itinéraire détaillé ;
- les règlements temporaires de circulation ;
- l'autorisation environnementale si nécessaire.



Dès la définition du projet

- Etablissement de la **convention d'organisation** avec la FLA

Le plus tôt possible

- Prendre contact avec les communes, la Police et les Ponts et Chaussées
- Demande à l'environnement

Au moins 3 mois avant la course

- Mesurage officiel du parcours si nécessaire

Au moins 8 semaines avant la course

- Informer l'Administration des transports publics

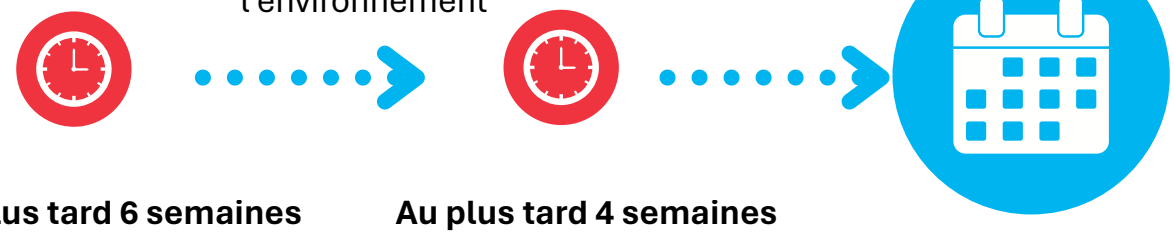

Au plus tard 6 semaines avant la course

- Envoyer le **dossier complet** à la FLA pour transmission au Ministère

Au plus tard 4 semaines avant la course

- La **demande ministérielle** doit avoir été introduite par la FLA

JOUR DE LA COURSE

Conseil FLA : commencez toutes les démarches le plus tôt possible (parfois 1an) avant la manifestation. N'attendez pas les délais minimums légaux.

1. Définition du projet

Loi du 3 août 2005 concernant le sport – Art. 6.Le sport de compétition
Par sport de compétition, on entend le sport qui se déroule dans un cadre organisé en fonction de règles et de classements.

Avant de commencer les démarches administratives, il est important de **définir clairement** votre projet de manifestation.

IMPORTANT

Dans le cadre de cette procédure, **une course sur route est une épreuve** :

- **chronométrée ;**
- **ou donnant lieu à un classement des participants.**

Si votre manifestation répond à un de ces deux critères, elle doit être organisée dans le cadre fédéral et passer par la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA) pour les démarches d'autorisation.
Si votre événement n'est pas chronométré et ne donne pas lieu à un classement, le passage par la FLA n'est pas nécessaire dans le cadre de cette procédure.

Définissez ensuite les éléments essentiels de votre projet.
Vous devez pouvoir préciser :

- le nom de la manifestation ;
- la date souhaitée ;
- le type de manifestation ;
- la ou les distances proposées ;
- le nombre estimé de participants ;
- les catégories d'âge concernées ;
- l'horaire général de la manifestation.

La FLA distingue quatre types de manifestations : courses sur route, courses populaires, joggings et trails.

Cette classification est importante, car les conditions d'organisation peuvent varier selon le type de manifestation.

À ce stade, l'objectif est simplement de définir ce que vous souhaitez organiser. La définition précise du parcours et les démarches auprès des différentes autorités feront l'objet des étapes suivantes.

Les différents types de course

MÉMO



La course sur route

C'est la formule la plus officielle et la plus encadrée.

- distances définies ; mile, 5K, 10K, 15K, 10 miles, 20K, 25K, 30K, semi-marathon, marathon
- mesurage du parcours obligatoire par la FLA ou Wolrd Athletics ;
- indication des kilomètres obligatoire ;
- exigences organisationnelles plus strictes.



La course populaire

C'est une course organisée dans un cadre plus souple.

- pas de distance imposée ;
- mesurage facultatif ;
- indication des kilomètres recommandée ;
- exigences proches d'une course sur route, mais avec davantage de souplesse.



Le jogging

C'est la formule la plus simple et la plus libre.

- pas de distance imposée ;
- mesurage facultatif ;
- indication des kilomètres facultative ;
- certaines installations, comme les vestiaires et douches, sont seulement recommandées.



Le trail

C'est une course organisée principalement sur des parcours naturels.

- Trail court : moins de 42 km ;
- Ultra-trail : 42 km ou plus ;
- pas de mesurage officiel ;
- indication des kilomètres recommandée ;
- signalisation du parcours obligatoire ;
- exigences spécifiques en matière de ravitaillement et d'encadrement médical.

Course sur route

Élément	Exigence
Distances	5 km, 10 km, 15 km, 20 km, 25 km, semi-marathon, marathon, 10 miles
Mesurage	Obligatoire, AIMS ou FLA
Circulation	Parcours fermé à la circulation
Indication des kilomètres	Obligatoire
Signalisation du parcours	Obligatoire
Lignes de départ et d'arrivée	Obligatoires, largeur min. 5 cm
Ravitaillement	Tous les 5 km et à l'arrivée minimum
Boissons	Eau plate à tous les points
Ravitaillement	Boissons sucrées et/ou fruits ou autres à partir du 15e km Ravitaillement personnel sur demande
Boissons chaudes	En cas de température inférieure à 5°C au départ
Poste de secours fixe	Obligatoire à l'arrivée
Dispositif de premiers secours	En fonction des recommendations du CGDIS
Inscriptions	Règlementation et tarification des pré-inscriptions et inscriptions tardives à publier
Formes d'inscription	Online et autres formes
Vestiaires et douches	Obligatoires
Consigne	Recommandée à partir de 300 participants
Zone de départ protégée	Obligatoire pour l'élite
Publication des résultats	Dans les 24 h sur internet et transmission à la FLA
Transmission des listes	Liste alphabétique avec résultats à transmettre à la FLA dans la quinzaine
Récompenses	À discrétion de l'organisateur
Règlement de course	Obligatoire, selon les règles World Athletics et FLA, à publier
Animations annexes	À discrétion de l'organisateur
Courses pour enfants Ludiques U8 m&f Benjamin(e)s U10 Débutant(e)s U12 Scolaires U14 m&f	Distances à respecter: max. 2 km (sans classement) max. 2 km (sans classement) max. 3 km (classement recommandé) max. 5 km (classement recommandé)
Âge minimum requis	5 km → scolaires U14 6-9 km → minimes U16 10-15 km → cadet(te)s U18 16 km et plus → juniors U20

Élément	Exigence
Distances	Pas de prescription
Mesurage	Facultatif
Circulation	Parcours fermé à la circulation
Indication des kilomètres	Recommandée
Signalisation du parcours	Obligatoire
Lignes de départ et d'arrivée	Obligatoires, largeur min. 5 cm
Ravitaillement	Tous les 5 km et à l'arrivée minimum
Boissons	Eau plate à tous les points, et en option d'autres boissons Boisson chaudes en cas de température inférieure à 5°C au départ
Poste de secours fixe	Obligatoire à l'arrivée
1er secours et encadrement médical	Selon les recommendations du CGDIS
Inscriptions	Règlementation et tarification des pré-inscriptions et inscriptions tardives à publier
Formes d'inscription	Online et autres formes
Licenciés FLA	Tarif préférentiel
Vestiaires et douches	Obligatoires
Consigne	Recommandée à partir de 300 participants
Zone de départ protégée	Recommandée pour l'élite
Publication des résultats	Dans les 24 h sur internet et transmission à la FLA
Transmission des listes	Liste alphabétique avec résultats à transmettre à la FLA dans la quinzaine
Récompenses	À discrétion de l'organisateur
Règlement de course	Recommandé, selon les règles WA et FLA
Courses pour enfants Ludiques U8 m&f Benjamin(e)s U10 Débutant(e)s U12 Scolaires U14 m&f	Distances à respecter: max. 2 km (sans classement) max. 2 km (sans classement) max. 3 km (classement recommandé) max. 5 km (classement recommandé)
Âge minimum requis	5 km → scolaires U14 6-9 km → minimes U16 10-15 km → cadet(te)s U18 16 km et plus → juniors U20

Jogging

Élément	Exigence
Distances	Pas de prescription
Mesurage	Facultatif
Circulation	Parcours fermé à la circulation
Indication des kilomètres	Facultative
Signalisation du parcours	Obligatoire
Lignes de départ et d'arrivée	Obligatoires, largeur min. 5 cm
Ravitaillement	Tous les 5 km et à l'arrivée minimum
Boissons	Eau plate à tous les points, autres boissons facultatives Boissons chaudes en cas de température inférieure à 5°C au départ
Poste de secours fixe	Obligatoire à l'arrivée
1er secours et encadrement médical	Selon les recommendations du CGDIS
Inscriptions	Règlementation et tarification des pré-inscriptions et inscriptions tardives à publier
Formes d'inscription	Online et autres formes
Vestiaires et douches	Recommandés
Consigne	Recommandée à partir de 300 participants
Zone de départ protégée	Pas d'exigence particulière indiquée
Publication des résultats	Dans les 24 h si un classement a été établi
Transmission des listes	Liste alphabétique avec résultats à transmettre à la FLA dans la quinzaine
Récompenses	À discrétion de l'organisateur
Règlement de course	À publier selon les règles WA et FLA
Courses pour enfants Ludiques U8 m&f Benjamin(e)s U10 Débutant(e)s U12 Scolaires U14 m&f	Distances à respecter: max. 2 km (sans classement) max. 2 km (sans classement) max. 3 km (classement recommandé) max. 5 km (classement recommandé)
Âge minimum requis	5 km → scolaires U14 6-9 km → minimes U16 10-15 km → cadet(te)s U18 16 km et plus → juniors U20

Trail

Élément	Exigence
Distances	Trail court (inférieur à 42km) - Ultra trail (supérieur ou égal à 42km)
Mesurage	Pas de mesurage
Circulation	Parcours fermé à la circulation
Indication des kilomètres	Facultative
Signalisation du parcours	Obligatoire
Lignes de départ et d'arrivée	Obligatoires, largeur min. 5 cm
Ravitaillement	Tous les 7,5 km et à l'arrivée minimum
Boissons	Eau plate à tous les points, autres boissons facultatives Boissons chaudes en cas de température inférieure à 5°C au départ
Poste de secours fixe	Obligatoire à l'arrivée
1er secours et encadrement médical	En fonction des recommendations du CGDIS
Inscriptions	Règlementation et tarification des pré-inscriptions et inscriptions tardives à publier
Formes d'inscription	Online et autres formes
Vestiaires et douches	Recommandés
Consigne	Recommandée à partir de 300 participants
Zone de départ protégée	Zone de départ protégée pour l'élite recommandé
Publication des résultats	Dans les 24 h sur internet et transmission à la FLA
Transmission des listes	Liste alphabétique avec résultats à transmettre à la FLA dans la quinzaine
Récompenses	À discrétion de l'organisateur
Règlement de course	Recommandé (règlement type disponible auprès de la FLA)
Courses pour enfants Ludiques U8 m&f Benjamin(e)s U10 Débutant(e)s U12 Scolaires U14 m&f	Distances à respecter: max. 2 km (sans classement) max. 2 km (sans classement) max. 3 km (classement recommandé) max. 5 km (classement recommandé)
Âge minimum requis	5 km → scolaires U14 6-9 km → minimes U16 10-15 km → cadet(te)s U18 16 km et plus → juniors U20

2. Contacter la FLA

Dès que les grandes lignes de votre projet sont définies, prenez contact avec la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA) : fla@fla.lu
Pour toutes courses organisées après le 1er janvier 2026, la procédure est centralisée sur la plateforme courses.fla.lu. Elle reste la même que par envoie mail, mais centralise les informations et vous aide dans votre avancement.

Cette première prise de contact permet de présenter votre projet et de démarrer les démarches fédérales nécessaires à l'organisation de votre manifestation.

Pourquoi contacter la FLA dès le début ?

La FLA vous accompagne notamment pour :
- vérifier la date envisagée ;
- identifier la catégorie de votre manifestation ;
- vous informer des exigences fédérales applicables ;
- vous orienter dans les démarches administratives ;
- préparer la convention d'organisation nécessaire pour la suite de la procédure.

Faire valider la date
Avant d'engager les autres démarches, communiquez la date souhaitée à la FLA.
La Fédération vérifie sa compatibilité avec le calendrier des manifestations.

Trois courses bénéficient actuellement d'une date protégée :
- **ING Night Marathon Luxembourg ;**
- **J.P. Morgan City Jogging ;**
- **La Route du Vin.**

Une nouvelle manifestation ne peut donc pas être organisée à la même date que l'une de ces épreuves.

IMPORTANT

La FLA établira à ce moment **la convention d'organisation** de courses hors stade.
Elle est nécessaire avant toute démarche.

3. Définition du parcours

Avant de contacter les différentes autorités, l'organisateur doit établir un parcours prévisionnel suffisamment précis.

Il faut notamment pouvoir identifier :

- le lieu de départ ; le lieu d'arrivée ; les rues et routes empruntées ; les communes traversées ; la distance approximative ; les éventuels passages sur chemins forestiers ou non goudronnés ; les principaux carrefours et zones sensibles ; les horaires prévisionnels de passage.

L'objectif à ce stade n'est pas encore d'obtenir les autorisations, mais de disposer d'un parcours suffisamment précis pour pouvoir le présenter aux autorités concernées.

IMPORTANT

À préparer
Un plan clair du parcours, idéalement sur une carte, avec le départ, l'arrivée et l'ensemble des voies empruntées.

Mesurage du parcours (si nécessaire)
Pour la catégorie "courses sur route", le mesurage officiel du parcours est obligatoire. Il doit être réalisé par la FLA ou selon une certification AIMS.
La demande de mesurage doit être adressée à la FLA **au plus tard 3 mois** avant la date de la course.

Toute demande de mesurage d'un organisateur devra passer par la FLA, qui mandatera Luc SCHELLER

- Les conditions de mesurage appliquées seront les mêmes que celles de la DLV
- L'organisateur devra s'assurer de la présence de la police lors du mesurage, si cela s'avère nécessaire
- Le mesurage sera valable 5 ans et est nécessaire pour l'homologation d'un record national. Par contre, pour une reconnaissance de performances au niveau international, il faut en plus un mesurage homologué AIMS

Formulaire de demande de mesurage du parcours

4. Prendre contact avec les autorités compétentes

Comment fonctionne l'autorisation d'une course ?

Pour organiser une course sur la voie publique, plusieurs acteurs interviennent.

L'organisateur doit d'abord préparer son projet et son parcours, puis obtenir ou recueillir les avis nécessaires auprès des différentes autorités concernées : communes, Police grand-ducale, Ponts & Chaussées et, le cas échéant, Environnement.

Ces éléments servent ensuite **à compléter la demande officielle d'autorisation pour une course à pied sur la voie publique**. Celle-ci ne peut-être demandée que par la FLA.
Ce formulaire est adressé au **Ministère de la Mobilité et des Travaux publics**, qui délivre l'autorisation finale permettant l'organisation de la course.

Le formulaire prévoit notamment que la course soit couverte par une licence d'organisation FLA, que les communes soient informées, et que les accords de principe des Ponts & Chaussées et de la Police soient joints au dossier.

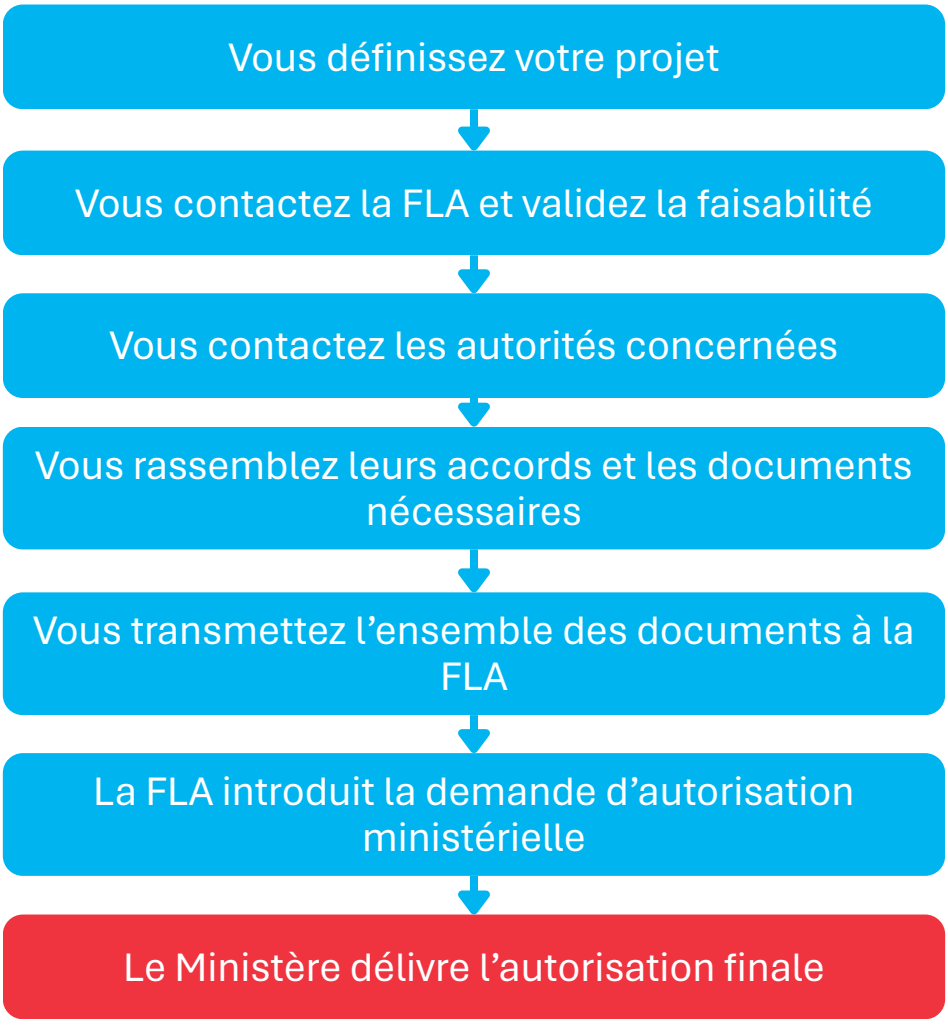

4. Prendre contact avec les autorités compétentes

Une fois votre projet défini et votre parcours prévisionnel établi, vous devez identifier et contacter les autorités concernées par l'organisation de votre manifestation.
Ces prises de contact doivent être effectuées le plus tôt possible, afin de vérifier la faisabilité du parcours, les éventuelles contraintes de circulation et les mesures de sécurité à prévoir.

Les communes concernées
Vous devez contacter chaque commune traversée par la course.
L'objectif est notamment de :

- présenter le parcours prévu ;
- signaler la date et les horaires de la manifestation ;
- vérifier s'il existe des travaux, événements ou autres contraintes sur le parcours ;
- déterminer si des mesures temporaires de circulation sont nécessaires ;
- identifier les éventuelles interdictions de stationnement, déviations ou fermetures à prévoir.

Le formulaire ministériel prévoit que toutes les autorités responsables des communes traversées soient informées en temps utile.

Les Ponts & Chaussées
Vous devez également prendre contact avec le service compétent de l'Administration des Ponts & Chaussées lorsque le parcours emprunte des routes relevant de leur compétence.

Une concertation préalable est prévue afin de vérifier notamment :

- qu'aucun chantier ou autre événement ne perturbe la course ;
- que les mesures de circulation envisagées sont réalisables ;
- que le parcours peut être sécurisé correctement.

Le formulaire d'autorisation prévoit qu'un accord de principe des Ponts & Chaussées soit obtenu et joint au dossier.

Annuaire des Services compétents : Administration des ponts et chaussées

Administration des transports publics
L'Administration des transports publics doit être informée lorsqu'une course est susceptible d'avoir un impact sur les lignes de bus ou sur la circulation des transports publics.
L'information doit être transmise **au moins 8 semaines** avant le début de la compétition.

Contact : atp@atp.etat.lu

4. Prendre contact avec les autorités compétentes

La Police grand-ducale
La Police doit être consultée pour les questions liées à la sécurité et à la circulation.
L'organisateur doit lui présenter notamment :

- le parcours ;
- les horaires de passage ;
- les carrefours sensibles ;
- les zones nécessitant des signaleurs ;
- les éventuelles fermetures ou modifications de circulation ;
- le dispositif général de sécurité prévu.

Le formulaire ministériel prévoit également un accord de principe de la Police grand-ducale.

Formulaire de contact de la Police grand-ducale

Environnement / Administration de la nature et des forêts
Cette démarche concerne les manifestations qui empruntent notamment :

- des chemins forestiers ;
- des chemins non goudronnés ;
- des zones Natura 2000 ;
- des zones protégées ;
- ou plus généralement des espaces naturels concernés par la législation environnementale.

Le formulaire environnement prévoit précisément ce type de situations.
La demande doit être introduite **au minimum 3 mois avant la manifestation**.

Contact : autorisations@anf.etat.lu

Formulaire de demande d'autorisation : Protection de la Nature

4. Prendre contact avec les autorités compétentes

CGDIS – Dispositif de secours

Pour toute manifestation sportive nécessitant la présence d'un dispositif de secours, une demande doit être introduite auprès du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS).
La demande doit être effectuée **au moins 1 mois** avant la manifestation. Le CGDIS analyse ensuite les informations transmises et détermine le dispositif de secours nécessaire.

Le formulaire demande notamment :

- les coordonnées de l'organisateur ;
- le nom, le lieu, la date et les horaires de la manifestation ;
- le nombre prévu de participants et de visiteurs ;
- le type de sport ;
- la longueur du parcours dans le cas d'une course ;
- les risques identifiés ;
- les informations concernant le poste de secours.

Déclaration de manifestation auprès de Corps Grand-Ducal d'incendie et de secours

IMPORTANT

À retenir
Commencez ces prises de contact dès que votre parcours est suffisamment défini.
N'attendez pas d'avoir complété tous les formulaires pour présenter votre projet aux autorités.

5. Demande d'autorisation ministérielle

Toute course organisée sur la voie publique doit faire l'objet d'une autorisation du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.

L'organisateur ne transmet pas directement sa demande au Ministère.

Vous devez dans un premier temps compléter le formulaire de demande d'autorisation pour une course à pied sur la voie public.

Une fois le dossier complet constitué, il est transmis à la FLA, qui :

- vérifie que les éléments nécessaires sont présents ;
- vise la demande ;
- introduit le dossier auprès du Ministère.

Le dossier doit notamment comprendre :

- l'assurance responsabilité civile ;
- la licence d'organisation FLA ;
- le préadmis des Ponts & Chaussées ;
- le préadmis de la Police grand-ducale ;
- l'itinéraire détaillé de la course ;
- les éventuels règlements temporaires de circulation ;
- l'autorisation du Ministère de l'Environnement, si nécessaire.

Formulaire à remplir : Demande d'autorisation pour une course à pied sur la voie public

6. Frais d'organisation d'une compétition

Frais liés à l'organisation		
	Clubs affiliés FLA	**Non-affiliés**
Frais de publication	50euros	50euros
Frais d'organisation	75euros	250euros
Pour 1501 à 5000 participants classés	+ 1,00euro	+ 1,00euro
Pour 5001 à ... participants classés	+1,50euros	+1,50euros

Frais de mesurage		
	Clubs affiliés FLA	**Non-affiliés**
5K et 10K	450euros	900euros
Semi-marathon	550euros	1100euros
Marathon	Sur demande	Sur demande